

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 17 mars 2008 à 20h00

- Présents :**
- M. Charles Matringe, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillères municipales.
 - MM : Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Pittet, Marc Truan et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
 - M. Jacques Magnenat, Maire
 - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
 - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
 - M. Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusés :**
- M. Christian Salzmann, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie :
 - 3.1 Haies de laurèles au chemin des Moulins-de-Drize
 - 3.2 Recettes fiscales 2007
 - 3.3 Course à travers le coteau de Bernex
 - 3.4 Séance d'information des élus communaux
 - 3.5 Nomination de M. Rütsche au poste de directeur de l'ACG
 - 3.6 Déménagement du CASS de Veyrier
4. Projet de délibération :
 - 4.1 Projet de délibération relatif aux modalités d'amortissement du crédit d'étude du 22 avril 2002 pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une nouvelle salle communale et salles de sport.
5. Propositions individuelles et questions
 - 5.1 Remplacement de luminaires sur certains chemins communaux
 - 5.2 Fin des travaux au chemin de Saussac
 - 5.3 Information suite aux assemblées générales de l'ACG
 - 5.4 Plantation de chênes à la route d'Annecy

Après avoir salué les personnes présentes, M. Matringe, Président, informe que M. Salzmann est excusé. Il passe ensuite au point 1 de l'ordre du jour.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2008**
La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Haies de laurèles au chemin des Moulins-de-Drize

Pour faire suite à la question de Mme Deshayes lors de la dernière séance, M. Magnenat informe les Conseillers municipaux que la haie de laurèles en question est située sur une parcelle communale. Cette haie n'a toutefois pas été plantée par le service des espaces verts de la commune mais par le nouveau propriétaire de la propriété située de l'autre côté de la Drize qui croyait de bonne foi qu'il était également responsable de l'entretien de ce côté-ci de la berge. Après discussion et avec l'accord de la Mairie, cette haie restera en place et sera complétée, à charge de cette personne, par des essences locales. Selon ce même accord, l'entretien et la taille lui incomberont également.

3.2 Recettes fiscales 2007

M. Magnenat indique que la Mairie a reçu du Département des finances les résultats des comptes fiscaux de notre commune pour l'année 2007. Comme pour 2006, ces résultats sont globalement bons et ils permettront de présenter des comptes dégagant un excédent de recettes assez confortable. Compte tenu des prévisions très optimistes faites par l'Etat et la Ville de Genève, ainsi que de la conjoncture favorable que le secteur bancaire a connue en 2007, la Mairie s'attendait peut-être à des chiffres encore meilleurs et le bénéfice, avant l'amortissement extraordinaire qui sera proposé au vote lors de cette séance, sera un peu moins élevé qu'en 2006.

Pour 2007, la production estimée des recettes fiscales des personnes physiques s'élève à Fr. 6'118'000.-, soit Fr. 518'000.- de plus que le montant budgété. Cette somme est cependant diminuée par des rectificatifs d'impôts des années 2003 et 2004 (- Fr. 420'000.-), dont une partie sera peut-être récupérée.

En revanche, les estimations pour les années 2005 et 2006 n'ont pratiquement pas été modifiées par l'Administration fiscale, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

En ce qui concerne la perception, le montant des versements attribués à notre commune s'élève à environ Fr. 5'300'000.-.

Ces versements permettent d'augmenter légèrement les fonds propres de la commune, ceux-ci s'élevant à env. 5,5 millions au 31 décembre 2007, sans la trésorerie attribuée aux immeubles locatifs.

Enfin, en ce qui concerne le montant du reliquat, celui-ci n'a pratiquement pas bougé par rapport à 2006 et il s'élève à Fr. 4'475'000.- au 31.12.2007.

L'administration communale termine actuellement le bouclage des comptes 2007 qui vont être étudiés et contrôlés par notre réviseur dès le 25 mars prochain. Les comptes définitifs seront présentés à la séance du Conseil municipal du 21 avril et examinés en détail par la commission des finances le lundi 28 avril.

3.3 Course à travers le coteau de Bernex

Comme c'est maintenant devenu une tradition, le comité d'organisation de la 31^{ème} course à travers le coteau de Bernex invite tous les Conseillers municipaux du canton à participer à la course pédestre qui aura lieu le **samedi 19 avril** (départ à 16h45). Le principe reste identique aux années précédentes, le parcours étant de 4 km en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs. Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec M. Riem en fin de séance.

3.4 Séance d'information des élus communaux

M. le Maire termine ses communications en rappelant que la seconde séance d'information des élus communaux organisée par l'ACG, sur le thème de l'aménagement du territoire, aura lieu le mercredi 2 avril de 18h15 à 21h30 à la salle M R080 du bâtiment Uni-Mail. Il invite chaudement les Conseillers municipaux à y participer.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :**3.5 Nomination de M. Alain Rütsche au poste de directeur de l'ACG**

M. Meynard informe les Conseillers municipaux que M. Alain Rütsche, habitant de Troinex, a été nommé au poste de directeur de l'ACG en remplacement de M. Michel Hug qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il souhaite plein succès à M. Rütsche dans ses nouvelles fonctions.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :**3.6 Déménagement du CASS de Veyrier**

M. Buclin rappelle aux Conseillers municipaux que le CASS de Veyrier, dont dépendent les habitants de Troinex, déménagera à Carouge le 1^{er} avril. Cette information a été transmise par courrier aux usagers du CASS et un article à ce sujet a été publié dans le Flash Information de mars.

4. Projet de délibération :**4.1 Projet de délibération relatif aux modalités d'amortissement du crédit d'étude du 22 avril 2002 destiné à l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une salle communale et salle de sport.**

M. Magnenat donne lecture de l'exposé des motifs (annexe 1). Aucune question n'étant posée, le Président met au vote la délibération suivante :

D 9 - MODALITES D'AMORTISSEMENT DU CREDIT D'ETUDE DU 22 AVRIL 2002 DESTINE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES SALLES COMMUNALE ET DE SPORT

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude de Fr. 550'000.- destiné à l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction de nouvelles salle communale et salle de sport, voté par le Conseil municipal le 22 avril 2002,

vu les dépenses effectives qui s'élèvent à Fr. 446'770.55 et qui figurent au bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine administratif,

étant donné que l'organisation de ce concours d'architecture est terminée, que l'étude du projet retenu est presque achevée et que le crédit de construction sera voté prochainement par le Conseil municipal,

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (15 voix)

- 1. D'amortir la dépense totale de Fr. 446'770.55 au moyen d'une seule annuité qui figurera dans le compte de fonctionnement 2007 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 0809.3310 "Bâtiments administratifs - Amortissement".*

5. Propositions individuelles et questions**5.1 Remplacement de luminaires sur certains chemins communaux**

Mme Hirsch-Aellen demande s'il serait possible d'obtenir les calculs de retour sur investissement des remplacements des luminaires de certains chemins communaux (voir communications de la Mairie de la séance du 25 février 2008). La Mairie se renseignera auprès des SIG.

5.2 Fin des travaux au chemin de Saussac

M. Waefler demande quand les travaux sur le chemin de Saussac doivent se terminer. M. Magnenat le prie de bien vouloir se référer à la réponse qui avait été faite lors de la dernière séance du Conseil municipal, et lui confirme que ces travaux doivent durer jusqu'à Pâques.

5.3 Information suite aux assemblées générales de l'ACG

M. Lavorel souhaiterait savoir si il est possible obtenir un retour régulier des séances de l'ACG auxquelles assistent les membres de l'exécutif. M. Meynard lui répond que le procès-verbal des séances ordinaires de l'ACG et concernant des thèmes généraux est envoyé à l'interne à la Mairie. M. Berthet précise qu'il est possible de s'inscrire sur le site de l'ACG afin de recevoir le bulletin d'information mensuel édité par le comité. M. Niederhauser indique qu'il ajoutera un lien vers ce site depuis CMNET.

5.4 Plantation de chênes à la route d'Annecy

M. Matringe s'interroge sur la plantation de chênes le long de la route d'Annecy. M. Magnenat lui répond que l'Etat remplace un alignement d'arbres et qu'en parallèle la commune procède à la plantation d'une haie.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h45.

Le Président
M. Charles Matringe

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

Annexe 1**D 9 - MODALITES D'AMORTISSEMENT DU CREDIT D'ETUDE DU 22 AVRIL 2002 DESTINE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES SALLES COMMUNALE ET DE SPORT****Exposé des motifs**

Mesdames, Messieurs,

Le 22 avril 2002, le Conseil municipal votait un crédit d'étude de Fr. 550'000.- destiné à l'organisation d'un concours d'architecture. En tant que collectivité publique, notre commune était en effet obligée de passer par cette procédure pour désigner un mandataire qui serait chargé de l'étude, puis de la réalisation du projet de salle communale et salle de sport à construire à la route de Moillebin.

Sur la base du rapport du jury du 3 mars 2003, c'est le projet P.A.X. du bureau d'architectes J. Schär et C. Sjöstedt qui a été retenu. Le 15 décembre 2003, le Conseil municipal votait un crédit de Fr. 1'391'180.- destiné à l'étude du projet définitif. Cette étude est, aujourd'hui, pratiquement terminée et les commissions « salle communale » et « finances » vous soumettront probablement dans les prochaines semaines leurs rapports en vue du vote du crédit de construction.

Comme nous en avons informé la Commission des finances au mois de janvier 2008, il devrait être possible d'amortir une partie au moins des crédits d'étude de manière anticipée, ceci afin de diminuer le montant des amortissements futurs de cet investissement. Dans un premier temps, nous vous proposons d'amortir totalement le premier crédit d'étude relatif aux frais d'organisation du concours d'architecture, dont le coût final a été le suivant :

	<u>Budget (arrondi)</u>	<u>Coût final</u>
Indemnités et prix versés aux concurrents	Fr. 183'000.00	Fr. 170'000.00
Honoraires et indemnités membres du jury	Fr. 177'500.00	Fr. 93'124.30
Honoraires architecte organisateur	Fr. 121'600.00	Fr. 106'091.40
Honoraires géomètre	Fr. 16'200.00	Fr. 10'168.20
Honoraires notaire	Fr. 3'800.00	Fr. 1'223.95
Frais réalisation plaquette	Fr. 11'300.00	Fr. 15'783.00
Frais réalisation maquettes	Fr. 21'600.00	Fr. 17'100.00
Frais expertise géotechnique	Fr. 0.00	Fr. 22'295.85
Divers	Fr. 15'000.00	Fr. 22'978.85
Total des dépenses	Fr. 550'000.00	Fr. 458'765.55
Recettes : finances inscriptions concurrents	Fr. 0.00	Fr. 11'995.00
Dépenses nettes finales	Fr. 550'000.00	Fr. 446'770.55

Compte tenu des prévisions en notre possession concernant les comptes 2007, dont le bouclage est en cours, nous pouvons vous informer que cette charge supplémentaire peut être absorbée sans risque de présenter des comptes déficitaires.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la délibération qui vous est soumise et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

La Mairie